RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00383
Numéro SIREN : 488 428 608
Nom ou dénomination : ABCELL-BIO

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt 12967

ABCELL- BIO

Société par Actions Simplifiée au capital de 354.800 €uros

Siège social : 5, rue Henri Desbruères – 91000 EVRY

488 428 608 RCS EVRY

SIRET 488 428 608 000 50

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le trente juin,
à dix heures.

Monsieur Stefan Michelsen représentant la société **BIONORDIC A/S**, Associée unique de la Société par Actions Simplifiée "**ABCELL-BIO**", au capital de 354.800 €uros divisé en 14.192 actions de 25 €uros de nominal, dont le siège social est à EVRY (91000), 5, rue Henri Desbruères, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro 488 428 608, **(ci-après la Société)**

Est également présent Monsieur Troels Kristiansen

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

.....

- A la démission de Monsieur Troels Kristiansen de ses fonctions de Président,
- A la nomination de Stefan Michelsen en qualité de Président,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

.....

Le Président met successivement aux voix les décisions suivantes qui sont à l'ordre du jour.

.....

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Troels Kristiansen de ses fonctions de Président pour convenances personnelles.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique, décide de nommer pour une durée indéterminée en qualité de Président de la Société :

Monsieur Stefan Michelsen
Née le 19 février 1974 à Caracas au Venezuela de la nationalité Danoise
Demeurant, Marievej 48, Mørdrup, 3060 Espergærde, Denmark

Monsieur Stefan Michelsen exercera ses fonctions dans les conditions prévues à l'article 16 des statuts.

Monsieur Stefan Michelsen déclare accepter lesdites fonctions et qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction lui empêchant d'exercer les fonctions de Président.

Monsieur Stefan Michelsen bénéficiera du remboursement de ses frais de représentations sur justificatifs.

Cette décision est adoptée.

SIXIEME DECISION

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et le présent procès-verbal a été signé par l'Associée unique et le Président.

BIONORDIC A/S
Monsieur Stefan Michelsen
Associée Unique

Monsieur Troels Kristiansen
Président